

Bourseville

Infos



Mars 2017

Edito :

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Quel VIMEU pour demain ?

Avec le dernier « bulletin d'infos » de décembre 2016, nous vous avons joint un document établi par la CCVI concernant le devenir de notre territoire pour les 10 à 15 années à venir.

Le 4 août 2015 le Conseil Communautaire délibérait pour établir le PLUI du Vimeu Industriel afin de bâtir un projet d'ensemble cohérent et dans lequel chacune des 14 communes de l'Intercommunalité aura un rôle à jouer.

Le 23 février dernier, le conseil municipal s'est réuni afin de débattre du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables), avant l'approbation de ce projet en réunion communautaire courant mars 2017.

Nous serons particulièrement attentifs et vigilants afin de saisir les meilleures opportunités pour l'avenir de notre village....

C'est avec grand plaisir que l'équipe municipale en place vous accueillera le **10 mars prochain à 20h00 à la salle socioculturelle** pour sa traditionnelle « **Réunion publique** » afin de vous informer et développer les différents sujets concernant notre Commune et l'Intercommunalité.

Nous comptons vivement sur votre présence, venez nombreux....

Le Maire
Jean-Michel FLACHET

Sommaire

<i>A l'affiche</i>	<i>page 2</i>
<i>Conseil Municipal : réunion du 23 février 2017</i>	<i>pages 3 à 5</i>
<i>A vos agendas</i>	<i>page 6</i>
<i>Etat civil</i>	<i>page 6</i>
<i>Ch'coin Picard</i>	<i>page 6</i>
<i>Les images</i>	<i>page 7 et 8</i>

REMISE DES PRIX AU CONCOURS DES ILLUMINATIONS :

Lors de la cérémonie des vœux du Maire le 7 janvier dernier, Mme Géraldine Holleville 2ème adjoint a remis les prix aux différents vainqueurs du concours des décorations et illuminations. Nous remercions l'ensemble des participants et félicitons les heureux gagnants.





Illuminations et décorations du village lors des fêtes de fin d'année

Conseil municipal du 23 Février 2017

Présents : Mrs Flachet, Desprez, Duret, Hédin, Caux, Delbarre, Dubuc et Mmes Migeot, Lenfant, Roques, Holleville.

Absent(e)s excusé(e)s : Mrs Richard et Cantrelle, Mmes Boucher et Guillot

Le Maire apporte trois modifications à l'ordre du jour en proposant d'ajouter deux nouvelles délibérations, l'une concernant l'héritage fait à la commune par Mme Derambure et l'autre concernant l'assurance statutaire proposée par le centre de gestion.

Ainsi que le report de création d'emploi concernant Mme Florence Lecanu, n'ayant pas eu à ce jour, le retour favorable du centre de gestion.

Le Maire précise que la réunion de conseil de ce soir est axée principalement sur le PADD (Projet d'aménagement et développement durable) qui représente un dossier important. Nous devons néanmoins traiter dans un premier temps assez rapidement une série de délibérations qui ont déjà été discutées sur le fond.

Compte rendu du Conseil municipal du 24 novembre 2016 : Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté.

Avant de délibérer concernant les différentes propositions pour l'ensemble des travaux à réaliser dans les semaines à venir, Mr Delbarre tiens à préciser que bon nombre d'entreprises locales n'ont pas répondu malgré ses multiples relances.

1) **Elagage des arbres du stade** :

Mr Delbarre présente les 3 différents devis* concernant l'élagage des 28 hêtres du stade de football. L'entreprise SARL Lejeune à Ronchois a été retenue pour la prestation de l'élagage sur les deux côtés et la hauteur, ainsi que l'évacuation des rémanents pour un montant de 2340 € TTC.

* Elag Conseil Woincourt, Villemant Martaigneville, SARL Lejeune Ronchois.

La décision est adoptée : Votants 11, contre 0, abstention 0, pour 11.

2) **Démolition du Local Club** :

Mr Delbarre présente les 4 devis* concernant la démolition du Local Club, l'entreprise DBA à Friville-Escarbotin a été retenue pour la prestation de démolition, évacuation des gravats et sécurisation du chantier pour un montant de 5760 € TTC.

* Scherpereel Arvillers, Frété Cayeux/mer, ZDNF Bernaville, DBA Friville.

La décision est adoptée : Votants 11, contre 0, abstention 0, pour 11.

3) **Réfection de la toiture du logement de la Mairie**:

Le Maire informe le conseil concernant les gros problèmes d'infiltration d'eau au niveau du logement de la Mairie, rendant inutilisable la salle de bains au 1^{er} étage, pénalisant fortement les locataires actuels.

Mr Delbarre nous informe du montant des travaux selon le devis réalisé par la SARL Jacques Leclercq, soit 5202,96 € TTC. Le conseil accepte à l'unanimité l'exécution des travaux au plus vite.

La décision est adoptée : Votants 11, contre 0, abstention 0, pour 11.

4) **Travaux d'accessibilité Mairie (ADAP) :**

Le Maire rappelle que les travaux dans le cadre de l'accessibilité aux personnes handicapées ont commencé à la salle Socioculturelle et à la Mairie. Mr Delbarre informe le conseil concernant les 2 devis* pour les ouvrants, la proposition de l'Entreprise Fourdrin a été retenue pour le remplacement de la porte d'entrée du secrétariat pour un montant de 1646,65 € TTC.

* Somaca St Quentin La Motte, Fourdrin Tully.

La décision est adoptée : Votants 11, contre 0, abstention 0, pour 11.

5) **Sécurisation et étanchéité du Local Club :**

Mr Delbarre nous fait part des 2 devis en sa possession allant de 9000€ à 35000 € TTC, le conseil est surpris des différences de prix et se pose la question sur les prestations proposées. Le conseil propose à Mr Delbarre de revoir les entreprises à ce sujet et souhaite avoir d'autres devis pour comparaison. La décision est repoussée à une date ultérieure.

6) **Camion benne :**

Le Maire informe le conseil de l'état du camion benne de la commune, particulièrement dangereux et avec la crainte que celui-ci nous lâche d'un moment à l'autre. Le Maire propose au conseil de lui donner délégation pour entreprendre toutes démarches nécessaires pour l'acquisition d'un nouveau véhicule pour les services techniques et l'autorisant à signer tous les documents s'y référant.

Le Maire rappelle que les travaux et les achats envisagés seront bien entendu subventionnés par du fond de concours en espérant également des aides du Sénateur Bignon et du Conseil départemental.

La décision est adoptée : Votants 11, contre 0, abstention 0, pour 11.

7) **Héritage Mme Derambure :**

Le Maire informe le conseil de son entretien avec Le Notaire Maître Bonin concernant l'héritage fait à la commune par Mme Derambure décédée courant de l'année 2016. Le montant estimé des biens de Mme Derambure ne suffit pas à rembourser les factures du Conseil Départemental pour les séjours passés à la maison de retraite de la ville d'Eu.

Le conseil suit unanimement le Maire dans sa décision de décliner cet héritage.

La décision est adoptée : Votants 11, contre 0, abstention 0, pour 11.

8) **Contrat d'assurance des risques statutaires :**

Mr Dumont intervient pour informer que le Centre de gestion propose à ses collectivités et établissements publics affiliés l'opportunité de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à leur charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en matière de protection sociale en mutualisant les risques.

Le conseil est tout à fait d'accord pour s'informer à ce sujet.

La décision est adoptée : Votants 11, contre 0, abstention 0, pour 11.

9) Divers :

Mr Desprez demande des nouvelles concernant l'état d'avancement du projet de « Boîte à livres » prévu normalement au printemps prochain, Mr Delbarre fait part de ses problèmes pour obtenir une réponse positive concernant la cabine téléphonique. Le Maire suggère de laisser tomber cette piste et propose de faire réaliser un meuble et de l'implanter comme prévu sur la place du village, en respectant les délais.

Mr Caux intervient pour informer que dans le cadre de l'opération « Hauts de France propre » il est prévu un rassemblement le 18 mars 2017 à 9h00 devant l'ex usine Valentin pour nettoyer les chemins.

Concernant le comptage du gibier, il est prévu également par l'association de chasse un rassemblement le 25 mars 2017 à 13h30 devant ex usine Valentin.

10) Débat sur le PADD (Projet d'aménagement et de développement durable):

Le Maire rappelle que le PADD a été présenté le 26 janvier 2017 par le BE « INGEO » à l'ensemble des 14 conseils municipaux de la CCVI et que dans le cadre de la loi, il doit être ensuite débattu en réunion de conseil. Les éléments du débat seront reportés dans un procès verbal, le PADD sera ensuite débattu en conseil communautaire courant mars 2017.

Une réunion publique d'informations sera présentée aux administrés par Mme Queste « INGEO » accompagnée des responsables en charge de l'Urbanisme de la CCVI.

Le PADD comporte 4 grands axes :

- **L'axe Habitat**, qui concerne tout ce qui touche aux terrains constructibles, au logement, etc....
- **L'axe Economie**, qui concerne l'aménagement des zones d'activités, industrielles ou commerciales, l'agriculture, le tourisme, etc ...
- **L'axe Environnement et paysages**, qui concerne tout ce qui touche à la mise en valeur et au respect de l'environnement naturel.
- **L'axe Mobilité**, qui concerne les transports, les aménagements routiers, ferroviaires, etc ...

Le Maire a présenté dans le détail les lignes directrices retenues à ce stade pour chacun de ces axes. Conformément au processus réglementaire, chaque axe a fait l'objet de remarques de la part du conseil, qui vont être synthétisées et consignées dans un procès verbal, lequel sera transmis pour la synthèse CCVI.

A noter qu'une présentation synthétique du PADD sera faite à la population lors de la réunion publique du 10 mars 2017. A cette occasion, le Maire fera part des principales remarques qui sont ressorties du débat en conseil municipal (consultables également en Mairie).

Chaque Boursevillois pourra ainsi à la fois prendre connaissance des orientations, des remarques du conseil et également échanger directement.

Une page de synthèse d'ensemble sera reprise dans le prochain numéro de « Bourseville Infos ».

A vos agendas !

- Mercredi 8 mars 2017 => Défilé masqué des enfants de l'école vers 16h00
- Vendredi 10 mars 2017 => Réunion publique à 20h00 au CSC
- Samedi 11 mars 2017 => Soirée JSB LOTO
- Jeudi 23 mars 2017 => Reportage sur la robinetterie Dimpres (Archipop) au CSC
- Samedi 25 mars 2017 => Soirée JSB à 19h00 au CSC
- Dimanche 2 avril 2017 => Congrès Cantonal ACPG-CATM
- Samedi 8 avril 2017 => Soirée théâtre (la troupe de St Quentin) 20h00 au CSC

Etat civil

Décès : Mr Claude HENIN le 28 décembre 2016

Mr Bernard MAQUERON le 21 janvier 2017

Inhumation : Mme REVOLTE née MONARD le 05 février 2017

Naissances : Swann COLOMBEL le 13 janvier 2017

Mathis SAGEOT le 31 janvier 2017

Ch'coin Picard

Une histoire d'alouettes ? Non ! simplement de la conjugaison picarde !

Prenons la phrase en Picard : « **Ché cacheux y sin 'alloètes din chez camps** »

Il est question de chasseurs, (ché cacheux),... mais rien à voir avec les alouettes !

car cela veut dire :

« **Les chasseurs s'en allaient dans les champs** ».

C'est la conjugaison du verbe « aller » en Picard qui prend des accents bien surprenants :

Je m'en allais : j'min' allouo

Nous nous en allions : o nos in' alloèmes

Tu t'en allais : tu t'in' allouo

Vous vous en alliez : o vos in' alloètes

Il s'en allait : i sin' allouo

ils s'en allaient : y sin' alloètes

Pour finir l'histoire quand même avec des vraies alouettes, on pourrait conclure :

« **ché s alouettes y sin' alloètes !** » : « les alouettes s'en allaient » ... forcément, elles avaient peur des chasseurs !



Spectacle de fin d'année pour les enfants de l'école



Marché de Noël et l'arrivée du Père Noël en calèche



Réalisations pour Noël par les enfants lors des ateliers



Repas de Noël pour les enfants de l'école



Remise d'un défibrillateur par GRDF



Les Vœux de Familles Rurales



Les vœux du Maire aux boursevilloises et boursevillois



Les Vœux des pompiers



Repas des aînés



La doyenne Mme Henriette Dentin et le doyen Mr Yves Lottin
(*en l'absence de Mr Michel Boutté)*

Bourseville infos est réalisé par la commission communication : Jm Flachet, M Desprez, C Roques, G Holleville, C Delbarre, F Duret, D Dubuc.
Tous les bulletins peuvent être consultés sur le site de la commune : www.mairie-bourseville.fr IPNS